



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi, 21 mars 2011
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 mars 2011
 - 4.2 Dépôt des procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues les 24 et 28 février 2011
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Demande à Industrie Canada – Équipements de télécommunications
 - 5.2 Dépôt des certificats de la procédure d'enregistrement des règlements suivants :
 - 5.2.1 **Règlement n° 0971**

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de prolongement des infrastructures souterraines pour la rue des Colibris et le prolongement des rues des Roitelets et De Maupassant, incluant des travaux de surdimensionnement et de relocalisation d'un cours d'eau, décrétant une dépense n'excédant pas 2 789 000 \$ et un emprunt à cette fin »
 - 5.2.2 **Règlement n° 0979**

« Règlement autorisant le remboursement des travaux de surdimensionnement des conduites d'égout pluvial dans le secteur des rues des Sarcelles, des Sternes, des Bruants et dans le prolongement de la rue Lapalme, décrétant une dépense n'excédant pas 57 000 \$ et un emprunt à cette fin »
 - 5.2.3 **Règlement n° 0980**

« Règlement de coûts excédentaires relatifs à la réalisation de travaux de décontamination des sols situés sur le site de l'ancien complexe « Singer », décrétant une dépense n'excédant pas 695 000 \$ et un emprunt à cette fin »

- 5.3 Résolutions relatives à l'acquisition de lots situés dans le prolongement de la rue Douglas
- 5.4 Cession du lot 4 664 547 du cadastre du Québec à des fins de parc

6. **Finances municipales**

- 6.1 Dépôt du registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif
- 6.2 Dépôt du rapport d'activités du trésorier en matière de financement des partis politiques et candidats indépendants durant l'exercice financier 2010

7. **Ressources humaines**

- 7.1 Modification du protocole des conditions de travail des employés cadres du Service de sécurité incendie
- 7.2 Embauche de monsieur André Fortier au poste de directeur adjoint du Service de police

8. **Loisirs et bibliothèques**

— — — —

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

— — — —

10. **Toponymie et circulation**

— — — —

11. **Travaux publics**

- 11.1 Octroi des contrats suivants :
 - 11.1.1 SA-1901-TP-11 Fourniture de béton bitumineux 2011
 - 11.1.2 SA-1905-TP-11 Fourniture d'un chargeur sur roues neuf 2011

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et acceptation de diverses demandes de dérogation mineure
- 13.2 Étude et acceptation de divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.3 Adoption du second projet de règlement suivant :

13.3.1 Règlement n° 0986

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'interdire l'utilisation de clôtures en maille de chaîne dans certaines cours dans les zones résidentielles de catégorie J, zones situées majoritairement dans le Vieux-Saint-Jean, le Vieux-Iberville et le Vieux-L'Acadie;
- D'interdire les logements au rez-de-chaussée des zones C-1510, C-1511 et C-1766, situées sur la rue Champlain, entre les rues Saint-Charles et Saint-Georges »

13.4 Adoption du premier projet de règlement suivant :

13.4.1 Règlement n° 0991

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir les limites de la zone H-1183, à même une partie de la zone H-1184, située le long de la rue Champlain entre les rues Lesieur et Bonneau et d'y autoriser des immeubles de 6 à 12 logements »

14. **Avis de motion**

14.1 Règlement n° 0991

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir les limites de la zone H-1183, à même une partie de la zone H-1184, située le long de la rue Champlain entre les rues Lesieur et Bonneau et d'y autoriser des immeubles de 6 à 12 logements »

15. **Règlements**

15.1 Règlement n° 0965

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'autoriser les services communautaires dans la zone H-1566, située sur la rue Mercier, au sud de la rue Saint-Jacques;
- D'agrandir la zone H-1568 à même une partie de la zone P-1506. Ces zones sont situées à l'intérieur d'un îlot formé des rues Saint-Georges, Jacques-Cartier Nord, Victoria et Longueuil »

15.2 Règlement n° 0985

« Règlement modifiant le règlement n° 0627 concernant la prévention des incendies, tel qu'amendé par les règlements n°^{OS} 0814 et 0844 »

16. **Correspondance**

17. **Période de questions**

18. **Communications des membres du conseil au public**

19. **Levée de la séance**